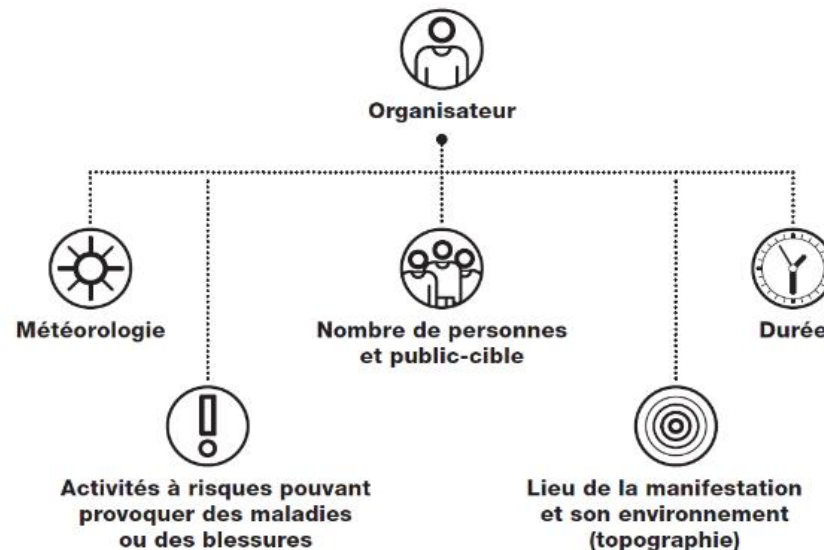


## Guide des critères de risque et analyse des paliers

L'analyse des risques est généralement effectuée par le/la responsable (personne chargée de mettre en place le dispositif adapté à la manifestation) du dispositif médico-sanitaire (DMS). Des recommandations sont disponibles sur [www.vd.ch/busama](http://www.vd.ch/busama). Des informations concernant la mise en place des DMS ont été transmises aux prestataires de services médico-sanitaires. Ceux/celles-ci, en cas de doute, peuvent se référer aux documents existants ou écrire au BUSAMA, avant de soumettre une offre aux organisateur-trice-s.

**Critères de risques pour évaluer la nécessité de la mise en place d'un dispositif médico-sanitaire (DMS)** ( [FAQ](#) et [recommandations cantonales](#) )



1. **Activités à risques** : Selon les activités les risques d'accident sont de différentes natures :
  - Exemples : marathon, motocross, concours hippique, concert de musique, giron (liste non exhaustive)L'infrastructure, le matériel et les compétences du personnel du DMS doivent être adaptés à l'activité de la manifestation (matériel de sauvetage et d'immobilisation, médicaments si professionnels sur site et délégation du médecin, etc.).
2. **Nombre de personnes, public-cible / type de participants prévus** : Les problèmes de santé peuvent être différents selon le type et le nombre de participants, public y compris !
  - Nombre de personnes prévues/présentes simultanément dans le périmètre de la manifestation et au pic de la fréquentation versus capacité d'accueil du site
  - Public de la manifestation : des familles, des spectateurs d'un concert de musique électronique, des personnes âgées etc.
  - Consommation d'alcool ou/et de produits illicites : La (sur-)consommation de tels produits peut nécessiter une prise en charge avec une surveillance avant le retour à domicile
  - Types de participants présents :
    - Participants actifs : personnes qui prennent part à la manifestation (coureurs, pilotes de moto, cavaliers, cyclistes, chanteur, etc.).
      - Risques de blessure
      - Risques de dépasser leurs limites
    - Participants passifs : spectateurs.
      - Risques de blessures ou maladies.
3. **Lieu de la manifestation** : Le risque selon l'environnement d'une manifestation varie et doit être identifié en termes d'accidents qui peuvent en découler, et les mesures adaptées doivent être prévues :
  - Manifestation en salle, en plein air, sur un terrain difficile d'accès, sur l'eau etc.
  - Possibilité de localiser facilement une personne requérant des soins d'urgence
  - Facilité d'accès avec un moyen de transport adapté.
  - Organisation de patrouilles si la zone est étendue.
  - Mise en place d'un moyen de communication efficace (radios) dans les zones avec couverture déficiente du réseau téléphone portable chez un opérateur au moins
4. **Durée de la manifestation / horaire** : Les risques d'accidents et de problèmes de santé varient selon les heures de la tenue de la manifestation.
  - Public-cible attendu, p.ex. familles durant la journée, public jeune et/ou adultes le soir/la nuit
  - Consommation (repas, alcool, ...).
  - Temps de présence des participants ; plus les personnes restent longtemps dans l'enceinte de la manifestation, plus la probabilité qu'un problème de santé survienne est importante.
  - Eventualité d'un prolongement d'horaire ; celui-ci doit être anticipé. Les mesures à implémenter dans ce cas doivent être prévues et discutées en amont avec l'organisateur.

5. **Proximité, accessibilité et disponibilité des secours professionnels** : Dans certains cas, des accidents ou des maladies graves peuvent survenir (arrêt cardiaque, infarctus, épilepsie, etc.).
- Le DMS doit être en mesure de réaliser les premières mesures d'urgence. Selon l'emplacement, les secours peuvent mettre jusqu'à 20 minutes pour arriver
  - Le prestataire est tenu de se renseigner sur la proximité des moyens de secours au quotidien (possibilité de transport par voies aérienne, terrestre, nautique) et doit estimer leur délai d'intervention en fonction de la localisation de la manifestation et de son accessibilité.
  - Il est impératif de faire appel à la Centrale 144 pour que la victime puisse être prise en charge dans les meilleurs délais puis transportée à l'hôpital.
  - Le DMS doit anticiper le fait que le dispositif préhospitalier cantonal est susceptible d'être engagé à tout moment pour des urgences du quotidien et que sa disponibilité au bénéfice de la manifestation peut être réduite.
6. **Météo** : Le DMS doit se préparer à la survenance de certains types d'accidents et de problèmes de santé inhérents à la saison et à la météo !
- Hypothermies et/ou gelures en hiver, effets de la chaleur en été, etc.
  - Autres accidents et problèmes de santé dû à la météo à identifier et envisager.
  - Anticipation des effets d'une météo extrême (p. ex. tempête ou fortes précipitations) sur la structure du DMS ou sur les voies d'accès des secours.
7. **Retour d'expérience (RETEX) des manifestations précédentes** : il est important que le DMS tienne compte et intègre les enseignements d'un RETEX :
- Evénements qui s'y sont produits et recours aux secours professionnels pour le transport vers l'hôpital.
  - Adaptation du dimensionnement du DMS de la manifestation avec l'organisation afin d'en réduire les risques
  - Prise de contact et échanges avec les organisateurs d'autres manifestations de typologie semblable afin de se renseigner sur le déroulement de leur événement et des problématiques médico-sanitaires rencontrées.

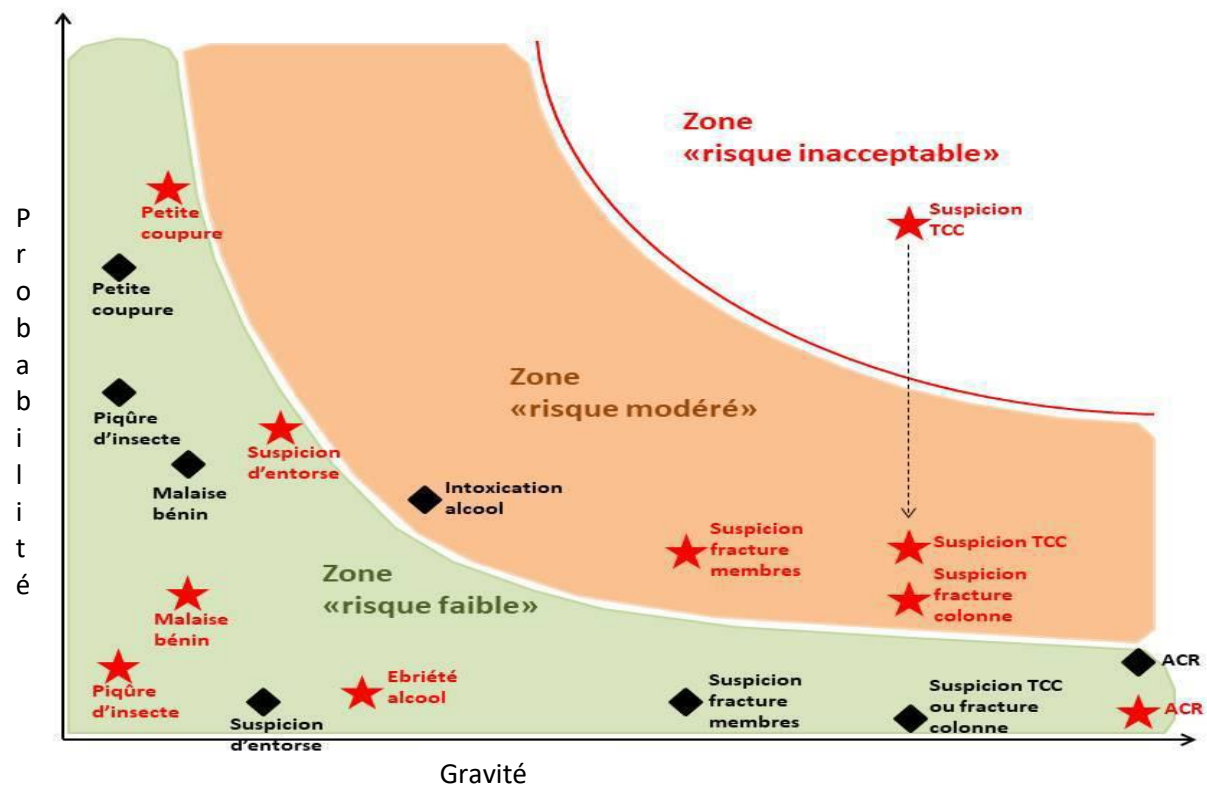
## Analyse et évaluation des risques sanitaires

Les risques sanitaires sont basés sur tous les critères de risques identifiés ci-dessus et un inventaire de ces risques doit pouvoir être dressé. Chaque risque identifié doit ensuite être analysé et évalué en fonction de deux critères : la probabilité de survenance et la gravité dudit risque.

- **La probabilité** de survenance correspond à la possibilité que ce risque se concrétise durant la manifestation. Elle doit être évaluée en tenant compte de toutes les particularités de la manifestation. Ce critère est représenté sur l'axe des ordonnées de la matrice des risques. A titre d'exemple, la probabilité d'occurrence d'une intoxication à l'alcool dépendra du public-cible et du nombre prévu/attendu de personnes versus de nombre réelle sur site : elle sera faible pour un spectacle pour jeunes enfants, tandis que modérée à forte pour des rencontres de musique pour jeunes adultes. En principe, la probabilité d'un risque augmente avec la durée de la manifestation. Pour évaluer l'occurrence des risques, il est conseillé de se baser sur des manifestations précédentes de même type.
- **La gravité** correspond à la criticité du risque en termes d'impact, de dommages et de conséquences sur la santé. Ce critère est représenté sur l'axe des abscisses de la matrice des risques. La gravité du risque dépend de la pathologie en question et du contexte de la manifestation.

Les risques peuvent être reportés de manière schématique dans une matrice des risques divisée en trois zones de classification : la zone à « risque faible », la zone à « risque modéré » et la zone à « risque inacceptable ». Cette étape est primordiale afin d'estimer les risques identifiés eu égard aux spécificités de la manifestation.

Pour certaines manifestations, avec des risques identifiés, la présence d'au minimum un-e professionnel-le de la santé est nécessaire.



Légende : Matrice des risques présentant les trois zones de risque. Les mêmes risques sont évalués en fonction de deux exemples de manifestations : Etoile (rouge) : Exemple course Motocross ; Losange (noir) : Exemple festival de musique. La suspicion de TCC pour la course de Motocross est ramenée dans la zone « risque modéré » en modifiant un des sauts prévus dans la course. (Note : ACR : Arrêt Cardio-Respiratoire et TCC : Traumatisme crânio-cérébral)

## **Responsabilité du Dispositif Médico-Sanitaire (DMS)**

Le DMS doit être totalement opérationnel aux heures de tenue de la manifestation et jusqu'à la décharge complète du poste sanitaire. Le risque doit être réévalué et le DMS adapté en conséquence. Le responsable du DMS informe l'organisateur si la sécurité médico-sanitaire des participants ne peut plus être assurée. La Centrale 144 doit être informée sans délai.

En raison d'une fermeture du DMS à l'issue de la manifestation les personnes alcoolisées ne doivent en aucun cas être envoyées dans une structure hospitalière. Il est obligatoire que le DMS soit en mesure de prendre en charge les personnes jusqu'à ce qu'un retour à domicile soit possible.

Les événements ou situations sortant de l'ordinaire (accidents majeurs, catastrophes etc.) seront gérés par la cellule ORCA Sanitaire dont le BUSAMA fait partie. L'organisateur n'est pas tenu de mettre en place un DMS pour prendre en charge les événements majeurs, cependant il doit veiller que les accès pour les moyens d'intervention soient garantis en tout temps.

## **Classification par type de paliers comme aide au dimensionnement du DMS**

Le dimensionnement du DMS est effectué sur la base de la matrice des risques et de la classification des risques dans les quatre secteurs établis. La présence d'un risque dans le plus haut secteur numéraire déterminera la classification dans le palier de DMS correspondant. Ces paliers représentent l'importance du DMS et les compétences du personnel l'exploitant. Le DMS doit prendre en compte les problèmes pouvant raisonnablement être anticipés et pris en charge selon la matrice des risques (foules, coupures, maux de tête, etc.) et doit pouvoir apporter les premiers secours d'urgence pour les problèmes médicaux graves dans l'attente de professionnels ou de renforts. L'apport des soins de base a pour but d'éviter des consultations inutiles aux urgences des hôpitaux et des permanences.

## Classification par type de paliers comme aide au dimensionnement du DMS

	<b>Conditions/Risques</b>	<b>Exemples</b>	<b>Dimensionnement DMS</b>
<p style="text-align: center;"><b>Palier 0</b></p> <p>DMS non requis si toutes les conditions sont remplies de manière cumulative</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de moins de 1'500 personnes en même temps (au pic de fréquentation)</li> <li>• Durée de la manifestation inférieure à 3 heures d'affilée</li> <li>• Pas d'activité à risque pour les participant-e-s actif-ve-s</li> <li>• Faible risque d'accident envisageable pour le public ;</li> <li>• Délai d'intervention des secours professionnels assuré en moins de 15 min</li> </ul>	<p>Tournois de Jass, de cartes, loto, différentes assemblées, nettoyage du lac etc., expositions, musées, spectacles dans une salle de théâtre, marchés de village, vide grenier/dressing, etc.</p>	<p>Pas de nécessité de DMS selon l'analyse des risques et des conditions.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Palier 1</b></p> <p>DMS comportant des risques faibles à modérés si toutes les conditions sont remplies de manière cumulative</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de plus de 1'500 (jusqu'à environ 2'500) personnes en même temps (au pic de fréquentation)</li> <li>• Durée de la manifestation supérieure à 3 heures d'affilée</li> <li>• Activité à risque faible pour les participants actifs</li> <li>• Faible risque d'accident envisageable pour le public</li> <li>• Délai d'intervention des secours professionnels assuré en moins de 15 min</li> </ul>	<p>Cirque, foire/comptoir commercial, spectacle musical assis, rencontres sportives, etc.</p>	<p>DMS composé de secouristes en binôme (non professionnel de la santé) de niveau minimum 2 selon IAS. Leur nombre doit être adapté selon l'analyse des risques et des conditions.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Palier 2</b></p> <p>DMS comportant des risques modérés à important dès qu'un(e) des conditions/risques est identifié(e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestation dès 2'500 personnes ou plus (au pic de fréquentation)</li> <li>• Activité à risque pour les participants et/ou les spectateurs</li> <li>• Topologie et/ou lieu à risque pour les participants et/ou les spectateurs</li> <li>• Activité à risque modéré à important pour les participants actifs</li> <li>• Risque modéré à important envisageable pour le public/spectateurs</li> <li>• Délai d'intervention des secours professionnels de plus de 15 min ;</li> <li>• Consommation d'alcool et/ou d'autres substances</li> <li>• Toute activité jugée à risque par le BUSAMA et/ou redimensionnée lors d'une édition précédente</li> </ul>	<p>Course à pied et activités intenses (marathon, triathlon), concours hippique (concours complet, cross, endurance, saut), course de moto vs moto-cross, voiture/rallye, vélo/VTT, giron/rallye de jeunesse, festival, certaines activités lacustres, manifestation avec vente d'alcool durant la nuit, brandons, carnaval, etc.</p>	<p>DMS composé de professionnels de la santé du domaine des soins d'urgence autorisés et de secouristes en binôme (non professionnel de la santé) de niveau minimum 2 selon IAS. Leur nombre doit être adapté selon l'analyse des risques et des conditions.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Palier 3</b></p> <p>DMS piloté par la DGS/OMC</p>	<p>Cela correspond à une manifestation de grande ampleur ayant une influence importante sur l'organisation cantonale des urgences préhospitalières ou susceptible de déboucher sur une mise sur pied du plan ORCA, ceci implique coordination avec le dispositif des urgences préhospitalières du service en charge de la santé publique. Dans ce type de cas, il est impératif de contacter le BUSAMA.</p>	<p>Tour de France, Fête des vigneron, Air show, JOJ, Fête fédérale de gymnastique, etc.</p>	<p>Dimensionnement cantonal du DMS.</p>